

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le 13 FEV. 2025

ID : 056-215600420-20250204-DEL2025\_11-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 février 2025

N°DC-2025-11

Conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

**Objet : Délibération portant autorisation de signature de la convention générale d'utilisation des missions facultatives du CDG56**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi quatre février à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conférence, 35 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le jeudi vingt-neuf janvier deux mille vingt-cinq.

**PRESENTS** : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, Mme Laurence MORVAN M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Marie-Laure GAIN, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, M. Sébastien CHENAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS

**ABSENTS EXCUSES** :

**POUVOIRS** : Mme Isabelle TAINGUY donne pouvoir à Mme Marie-Laure GAIN ; Mme Carole MIANNAY à Mme Sylvaine LE GALLO ; M. Franck JOSSO à M. Gilles DREANO ; M. Fabien LORIC à M. Thierry QUERO et Mme Sandrine OLLIC à M. Jean-Pierre LE GAL

**Secrétaire de séance** : Mme Sylvaine LE GALLO

Le CDG56 développe en complément de ses missions obligatoires, des services facultatifs.

L'accès à ces missions est assujéti à la signature d'une convention générale d'utilisation organisant les modalités d'intervention et les dispositions financières.

La convention prévoit notamment les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux conditions particulières d'utilisations et aux tarifs propres à chaque mission pour l'année en cours. Les tarifs des missions sont fixés chaque année par délibération du Conseil d'administration du CDG56.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer la convention cadre proposée par le CDG56.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention cadre d'utilisation des missions facultatives du CDG56, ainsi que les actes subséquents (convention complémentaire, proposition d'intervention, formulaire de demande de mission).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire de Colpo  
Freddy JAHIER

